



Département des HAUTES-ALPES  
Arrondissement de Briançon  
Canton de Briançon 1  
Commune de LA SALLE LES ALPES

**n°23.05.09**

Rapporteur : Gilles PERLI

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation :** 21 septembre 2023

**Date d'affichage :** 21 septembre 2023

**L'an deux mil vingt-trois,**

Le vingt-sept septembre à dix-huit heures et trente minutes,

**Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,**

**Etaient Présents :**

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE,  
Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Paul  
FIGVED, Jean-Claude VINATIER.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusées :**

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Emeric SALLE  
Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Gilles PERLI  
Sophie PAUMOND ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO  
Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Muriel FINE

**Magali BRECHU a été élue secrétaire de séance**

|                                       |
|---------------------------------------|
| Nombre de Membres<br>en exercice : 14 |
| Nombre de Membres<br>présents : 10    |
| Nombre de suffrages<br>exprimés : 14  |

**Objet :** Motion de soutien à la candidature commune des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la montagne française regroupe un ensemble de communes support de stations constituant un poumon économique essentiel pour notre pays et faisant du domaine skiable français le premier au monde. Accueillir un événement aussi universel que les Jeux Olympiques et Paralympiques est une chance à la hauteur du rayonnement international de nos stations de montagne.

Les Jeux Olympiques d'hiver de Chamonix en 1924, de Grenoble en 1968 puis les jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Albertville en 1992 ont eu un impact considérable sur nos territoires en renforçant leur attractivité tout en accélérant leur adaptation en particulier en matière d'urbanisme et d'environnement.

La candidature commune des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur représente une formidable opportunité pour faire rayonner de nouveau la montagne française au-delà de nos frontières et montrer notre savoir-faire et notre professionnalisme en particulier en matière d'organisation de grands événements.

L'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne invite l'ensemble des communes support de stations de montagne françaises à s'associer à ce mouvement pour faire de cette candidature une chance pour la France.

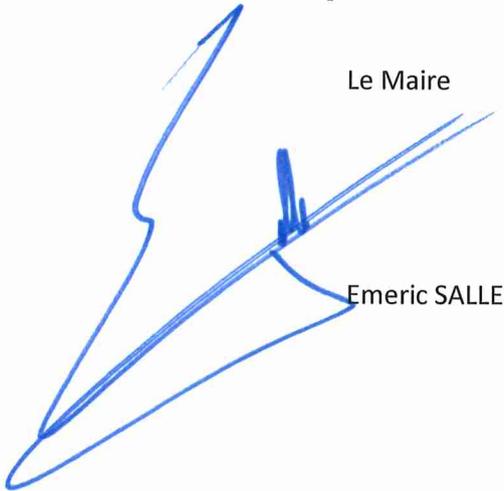
**Considérant** l'impact socio-économique d'un évènement à portée internationale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres votants :

- **APPROUVE** la motion de soutien à la candidature commune des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030.

Fait et délibéré en séance le 27 septembre 2023

Le Maire



Emeric SALLE



Le secrétaire de séance



Magali BRECHU